

Règlement intérieur



AAPPMA "L'Ennemane" de Haraucourt

Période de pêche :

Du 2^{ème} samedi de mars au 3^{ème} dimanche de septembre

Horaires d'ouverture de la pêche :

La pêche est autorisée 1/2 heure avant le lever du soleil et jusqu'à 1/2 heure après le coucher du soleil

Jour(s) de pêche :

Samedi, dimanche et jours fériés

Nombre de prises :

4 truites par jour et par pêcheur

Taille minimale de capture :

23 cm

Mode(s) de pêche :

Appats naturels et mouche

Contact : Monsieur BUISSON Christian +33 6 49 39 43 26

Informations :

Réserve de pêche dans la traversée de Haraucourt

